

Info Marché du lait

11 septembre 2012

Décision cruciale pour l'Emmentaler AOC

De nombreuses fromageries ne touchent plus que 5,50 francs au départ de la fromagerie de leurs marchands de fromage pour le kilo d'emmental. C'est maintenant au Conseil fédéral de reconnaître ses responsabilités. Il doit prendre au sérieux la volonté exprimée par une large majorité de la branche. Il faut éviter qu'un petit nombre d'acteurs de la filière ne retarde ou bloque pour des motifs égoïstes l'introduction de cette mesure urgente.

De nombreuses fromageries ne touchent plus que 5,50 francs au départ de la fromagerie de leurs marchands de fromage pour le kilo d'emmental. Et cela bien entendu pour un produit AOC de première qualité, élaboré avec du lait cru de non-ensilage et sans additifs. Quand ce n'est pas le fromager qui essuie les pertes, c'est le producteur de lait qui doit se contenter de prix inférieurs à ceux du lait destiné à l'industrie pour son lait de qualité produit sans ensilage. La situation sur les marchés et les cours monétaires ne sont certes pas étrangers à ce désastre, mais le déclencheur de la chute des prix a été la suppression forcée de la gestion centralisée des quantités, au printemps 2011. Malgré l'augmentation des exportations enregistrée ces derniers mois, aucune amélioration des prix n'est en vue. Au contraire, la dégringolade des prix se poursuit.

Au regard de la gravité de la situation, la grande majorité de la branche de l'emmental a décidé fin juin de réintroduire la gestion des volumes. Celle-ci ne saurait toutefois fonctionner que si tous les fabricants d'Emmentaler AOC sont contraints de jouer le jeu. C'est la raison pour laquelle la branche a déposé auprès de la Confédération une demande d'octroi de la force obligatoire à cet effet. Après la publication de la demande, les acteurs pouvaient prendre position jusqu'au 4 septembre. Vraisemblablement, bien que largement soutenue, la proposition a, comme il fallait s'y attendre, soulevé diverses oppositions.

Nous espérons que l'Office fédéral de l'agriculture et le Conseil fédéral réaliseront que la situation telle qu'elle se présente est exceptionnelle et mérite le terme de crise. Si le Conseil fédéral n'octroie pas rapidement la force obligatoire, il faut s'attendre à ce que de nombreuses fromageries n'acceptent plus les limites que leur imposaient jusqu'ici leur marchand - non seulement au niveau du prix, mais aussi à celui du volume - alors que d'autres peuvent exploiter à fond leurs capacités. Les experts affirment que sans une réintroduction de la gestion des quantités dans les plus brefs délais, le prix de l'Emmentaler AOC au départ fromagerie tomberait durablement en dessous de 5 francs. Cela aurait des effets extrêmement négatifs sur l'image et le positionnement de l'Emmentaler AOC sur les marchés, sans parler des répercussions économiques.

Weststrasse 10
Case postale
CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

Télécopie 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

C'est maintenant au Conseil fédéral de reconnaître ses responsabilités. Il doit prendre au sérieux la volonté exprimée par une large majorité de la branche. Il faut éviter qu'un petit nombre d'acteurs de la filière ne retarde ou bloque pour des motifs égoïstes l'introduction de cette mesure urgente.

PSL – SMP / Kurt Nüesch

